

## PROTOCOLE SANITAIRE

REPUBLIQUE ET TERRITOIRES SOLIDAIRES  
EUROBURO - 2, rue du Beausset - 13001 Marseille  
Direction 06 79 38 09 76 - Administration 06 41 46 11 60 - rep.ter.sol@gmail.com  
Siret: 847 899 085 00017  
Association agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux



### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Informations gouvernementales COVID-19

0800 130 000

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique - Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir - Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter - Eviter de se toucher le visage - Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire.

En fonction de l'intensité de la pandémie de COVID-19 ou de tout autre « RTS » met en place des dispositions relatives aux sessions de formation : élus locaux, militants, citoyens.

Place limitée pour chaque session de formation et respect si besoin du nombre de personnes maximum autorisées en réunion dans un milieu clos par les autorités compétentes.

Avant sa venue sur le lieu de stage nous invitons les stagiaires et les formateurs à prendre leur température, à s'autocontrôler pour voir s'ils n'ont aucun symptôme et en cas de doute à se faire tester.

Lavage des mains avant l'entrée dans la salle de formation et au retour des pauses.

Port du masque obligatoire dans les salles de formation et cela en respectant la durée d'efficacité du type de masque porté : FP2, masque de tissu, masque chirurgical.

Présence de gel hydro-alcoolique dans la salle de formation, de mouchoirs jetables et de réceptacle pour les recevoir.

Aération de la salle le plus possible malgré d'éventuelles gênes dues à la température extérieure.

Distanciation physique avec un minimum de 1 m entre chaque stagiaire et formateurs.  
Aucun prêt de matériel entre les stagiaires et aussi les formateurs comme stylos ou autres.

Pour se désaltérer bouteille et verre à usage personnel.

Manipulation du matériel informatique ou de projection par un seul formateur.

Engagement de chaque participant : formateur et stagiaire de limiter lors de la session de formation ses contacts sur place et sa fréquentation des lieux à risque.

Après une période de 15 jours suivant la formation chaque participant informera « RTS » de son état de santé.

Au besoin « RTS » demandera à l'ensemble des participants de se faire tester.

Possibilité d'annuler et de reporter une formation en cas d'aggravation de la situation sanitaire à Marseille ou de demander à un stagiaire de ne pas participer à une formation s'il habite une zone sous-tension.

Pour les formations en dehors du siège de l'association, l'organisateur sera soumis aux mêmes règles que ci-dessus en les adaptant si nécessaire aux locaux recevant la formation.

Les tribunaux de Marseille, siège de l'association sont compétents pour tous les litiges.

Fait à Marseille, le jeudi 21 août 2020.

Michel BONELLI, administrateur « RTS »

Le stagiaire, signature accompagnée de la mention lu et approuvé, du cachet de l'association et de la même date que la fiche d'inscription.